

Projet Pastoral

Paroisse Notre Dame des sources

Edition printemps 2019, révisée début 2025

La paroisse Notre Dame recouvre 5 communes : l'Isle d'Espagnac, Magnac, Mornac, Ruelle et Touvre, soit environ 20.000 habitants. Il s'agit d'un regroupement des catholiques qui y résident, voulu par les orientations diocésaines de 2018. **Dans le diocèse d'Angoulême, elle fait partie du Doyenné Grand-Angoulême.**

En conséquence, un projet pastoral synthétisant les orientations choisies **et vécues actuellement et** pour les années à venir, est défini ci-après.

Pourquoi un Projet Pastoral ?

- 1- *Pour que l'annonce de l'évangile soit bien le souci premier de la communauté chrétienne et que les divers services à rendre soient ordonnés à la même fin.*
- 2- *Parce que porter ensemble un même projet auquel tous les membres adhèrent permet à chaque personne de trouver sa place, d'être reconnue comme importante à la vie de l'Eglise.*
- 3- *Pour éviter l'éparpillement, les initiatives solitaires, l'appropriation d'un service à des fins personnelles, favoriser le travail en équipe et valoriser toutes les tâches, même les plus humbles, mettre en communication les divers services et éviter les cloisonnements.*
- 4- *Parce que « faire-Eglise » n'est pas un droit qu'on revendiquerait égoïstement, mais un « appel » auquel on accepte généreusement de répondre car il est dans la nature de l'Eglise d'appeler (étymologie grecque du mot Eglise : « kalein » qui signifie « appeler »).*
- 5- *Pour qu'il n'y ait pas de changement de cap à chaque changement de prêtre.*

NB : L'Eglise repose sur trois dimensions voulues par le Christ :

- L'Institution Scripturaire : la **Parole**
- L'Institution Eucharistique : la **Célébration**
- L'Institution Apostolique : le **Service**

Ces trois dimensions de la vie de l'Eglise sont incontournables et marquent même la vie chrétienne personnelle lors du sacrement du Baptême en constituant chaque baptisé « Prophète, Prêtre et Roi ».

Le Projet Pastoral de la paroisse repose donc sur ce triple fondement.

Construire une communauté intergénérationnelle ayant en permanence le souci de l'accueil

1 la Parole

La communauté devient chrétienne par son rapport à l'Évangile. « *Ignorer l'Écriture c'est ignorer le Christ* » disait St Jérôme. Aussi, dans la liturgie, l'Église a-t-elle pris soin de distiller à petite dose l'essentiel des textes bibliques sur un cycle de trois ans, assurant aux participants réguliers de l'Eucharistie dominicale une assimilation de la Parole de Dieu qui structure la foi chrétienne.

1.1 Proposer un accès différencié à la Parole, accessible à tous

Une approche de la Parole de Dieu est faite dans toutes les occasions suivantes :

- Préparation d'un baptême **des petits enfants jusqu'à 4 ans**
- Eveil à la foi, **pour les enfants de 3 à 7 ans (CE1)**
- Parcours de l'Initiation Chrétienne des enfants (de 8 à 11 ans) et de leurs parents
- **Catéchuménat des adolescents et des adultes**
- **Préparation à la Confirmation des adolescents et des adultes**
- **Aumônerie des jeunes (à partir de 12 ans)**
- Réunions liturgiques
- Préparation au mariage
- Accompagnement au deuil
- Groupes bibliques

1.2 L'initiation chrétienne

Il est primordial à notre époque d'associer les parents à l'initiation chrétienne de leur enfant afin que, eux aussi, puissent renouveler et réactualiser leur propre foi. La démarche d'Initiation chrétienne commencée depuis plusieurs années sera poursuivie et améliorée. Cette démarche commence dès la demande des parents à l'occasion du baptême de leur enfant. Elle incite les parents à contribuer eux-mêmes à la réalisation de ce qu'ils demandent à l'Église, en cheminant avec les personnes de la communauté, tout au long du parcours de leur enfant. L'objectif est de mettre ou de remettre en marche les parents des enfants sur le chemin de l'évangile, de leur permettre de découvrir la pertinence de la foi chrétienne pour leur propre vie, celle de leur famille et de leur faire découvrir la joie de vivre la communauté.

Ces rencontres sont ouvertes aux paroissiens qui souhaitent réactualiser leur foi.

L'accès à l'Écriture n'est pas aisé et nécessite un approfondissement. Une approche systématique du texte permet d'accéder au sens de la Parole de Dieu contenue dans l'écrit. Les groupes bibliques œuvrent dans ce sens et une plus large participation est à encourager. On peut également partager autour de textes de l'Écriture. Il s'agit d'abord de recevoir la Parole de Dieu, d'écouter ce que les autres expriment. L'idéal est de parvenir à dire en quoi cette Parole me touche et comment elle change ma vie.

1.3 Ouvrir l'accès à des temps forts

« Un moment pour Dieu » (Récollecion). Participer à des temps forts de réflexion, de récollecion, de retraite, des moments privilégiés réservés à Dieu, est à encourager. L'équipe « communication » veillera à bien relayer ces propositions diocésaines ou de doyenné. La communauté se doit de proposer :

- Les pèlerinages
- Les soirées **ou formations** à thème
- Les temps forts de l'Avent et du Carême
- Des célébrations avec les jeunes

1.4 Témoigner de la Parole

Il faut savoir saisir les occasions pour se parler en dehors de toute organisation ecclésiale. Les relations familiales, de voisinage et professionnelles, la participation à des activités de loisir, à des associations, etc, sont autant de lieux où le chrétien demeure un « être de parole ».

2 La Célébration

C'est elle qui contribue le plus au fait communautaire. La Célébration, spécialement l'Eucharistie, est « *la source et le sommet de la vie chrétienne* » et tous les sacrements sont « *les actes mêmes du Christ* ».

2.1 Le Baptême est le sacrement de « *la porte d'entrée* » dans l'Eglise.

2.1.1 Accueillir dans une écoute attentive et bienveillante

L'accueil de la demande doit être soigné ainsi que le temps de la préparation qui se déroule dans un dialogue où chacun se met à l'écoute de l'autre sans aucune position dominante. **Cet accueil est de plus en plus nécessaire avec de nouvelles demandes de baptêmes chez des jeunes ou des adultes connaissant ou pas, la foi chrétienne.**

2.1.2 Personnaliser pour les petits enfants comme pour les jeunes et adultes

L'accueil des familles et les rencontres de préparation au sacrement se font à la maison paroissiale de Ruelle dans la salle où se vit aussi l'Eveil à la Foi et l'Aumônerie. Ce lieu permet à l'équipe d'explicitier aux familles ce qui est proposé aux enfants à partir de 3 ans pour faire suite au baptême. Lorsque la situation permet aux parents de préparer le baptême à plusieurs, il est souhaitable de privilégier les rencontres en petits groupes (3 familles) pour que chacun s'exprime et fasse bénéficier les autres de sa réflexion.

Le baptême peut être célébré pendant la messe dominicale si la famille le souhaite. Sinon l'accueil se fait à la fin de la messe en présence de la communauté heureuse d'accueillir un nouveau baptisé. Conformément au rituel du Baptême, durant cet accueil, les parents expriment ce qui motive leur demande à l'Eglise. La célébration après la messe donne l'occasion d'une authentique catéchèse baptismale dont bénéficient les personnes venues entourer la famille en cette circonstance.

2.1.3 Catéchuménat jeunes et adultes

Les demandes des adolescents du collège et du lycée sont accompagnées dans le cadre de l'aumônerie des jeunes. Celles des adultes sont prises en charge par des équipes de catéchuménat créées en fonction des personnes et de la période... Leurs étapes vers le baptême sont célébrées lors des messes paroissiales pour y associer toute la communauté. Il en est de même pour leur baptême et leur confirmation, (lorsque la situation familiale le permet.).

2.1.3 Donner suite

Les équipes qui ont fait ces préparations seront attentives à inviter les familles des enfants baptisés dans l'année à la messe de Noël (ou à d'autres occasions).

Tous doivent être vigilants à décloisonner Baptême, Eveil à la foi, Initiation Chrétienne, Aumônerie, pour que les équipes et les familles puissent se rencontrer et échanger.

La paroisse veillera aussi à avoir une proposition pour accompagner les jeunes couples dans la foi, après leur mariage.

2.2 L'Eucharistie

Elle est célébrée chaque dimanche à 10h30 dans l'une des quatre églises disponibles, à tour de rôle, et une fois par mois le samedi à 18h à la Chapelle des Riffauds. Plusieurs équipes liturgiques préparent et animent la célébration. Une messe bien préparée et bien présentée permet d'entrer dans la dynamique de la célébration ; voilà pourquoi ces équipes doivent prendre en compte les axes suivants :

2.2.1 Faire une place à chacun

- A l'entrée de l'église, soigner l'accueil de chaque participant en distribuant les feuilles de chants en nombre suffisant. Avoir un mot particulier pour les personnes extérieures
- Composer la prière universelle à partir d'événements d'actualité concernant le monde, l'église et la communauté locale, en y intégrant les baptisés du jour
- Pour les personnes en difficulté de déplacement, promouvoir le covoiturage
- Proposer systématiquement aux enfants présents une mission (quête, lecture d'une intention, procession des offrandes, animation musicale...)
- S'interroger sur la nécessité de proposer la liturgie de la Parole pour les enfants là où c'est possible (Ruelle).
- Proposer le coin pour les petits à chaque célébration (on veillera à l'annoncer)

2.2.2 Inviter à une participation plus active

- Veiller au renouvellement des chants au rythme d'un chant nouveau par célébration
- Distribuer la proclamation de la Parole à des membres de l'assemblée contactés pendant la semaine ou au début de la messe et tout mettre en œuvre pour une bonne qualité d'écoute
- Avoir le souci d'appeler d'autres personnes à participer à ce service, même ponctuellement.

2.3 Le Mariage

2.3.1 Accompagner, préparer et cheminer :

L'équipe Mariage définit le parcours en lien avec les Orientations diocésaines (2003) et le doyenné. Cela se vit avec le prêtre, dans un souci d'accueil de situations humaines fort contrastées. Actuellement les couples qui se présentent ont été baptisés mais ont rarement suivi une catéchèse. C'est alors pour eux le moment de découvrir l'Eglise et la foi chrétienne d'autant plus que ce chemin va se poursuivre par l'initiation chrétienne de leurs enfants.

Par ailleurs, on continuera de proposer aux divorcés souhaitant se remarier civilement, en alternative au sacrement, un temps de célébration non sacramentelle, adapté à leur situation. Il en sera de même pour les couples vivant selon une autre orientation.

2.4 Le Deuil

2.4.1 Accompagner et soutenir

La communauté porte le souci d'accompagner les personnes dans le deuil et de conduire la célébration. Cette célébration n'est pas sacramentelle. Elle est une assemblée de prière pour le défunt. Des personnes ont été mandatées et formées pour ce service. De nouveaux officiants sont à appeler. En effet ce service exige disponibilité, discernement et capacité d'écoute en même temps qu'il met les acteurs en situation d'évangélisation.

2.4.2 Donner suite

Une intention de prière pour le défunt est systématiquement portée lors de la messe d'un des dimanches suivant la sépulture. On propose une participation à la messe des défunts du 2 Novembre, où l'on prie nommément pour toutes les personnes décédées pendant l'année. C'est là une occasion de recontacter (d'accueillir) les familles et de donner suite à ce qui a été vécu, et également de renouveler la mission des laïcs d'accompagnement et de célébration d'obsèques.

2.5 Autres formes de célébration

2.5.1 Proposer et accueillir

- le sacrement de Réconciliation. Nous avons besoin du prêtre pour le recevoir. Il peut être célébré de manière individuelle ou communautaire, et prendre des formes différentes. Des célébrations (avec possibilité de recevoir le sacrement du pardon) sont proposées pour chaque période d'Avent et de Carême.

- des temps de prière. Les chrétiens peuvent prendre l'initiative de se rassembler dans les églises disponibles, pour un temps de prière, de partage de la Parole de Dieu, l'office des heures, adoration du Saint Sacrement, chapelet, etc...

- les équipes du Rosaire regroupent régulièrement des personnes qui prient et réfléchissent leur foi en lien avec le mouvement national. Elles ont le souci d'inviter et d'accueillir les personnes isolées.

- la célébration dominicale (Parole, avec ou sans communion) quand il n'y a pas de prêtre.

3 Le Service

La vie communautaire fait partie intégrante de « l'être chrétien ». Elle n'est pas une activité en plus ou à côté de notre vie familiale, professionnelle, associative...elle est d'abord un état d'esprit, une mise en communion interpersonnelle, un souci permanent de l'évangile dans tous les secteurs de la vie. Bref elle fait partie de la vie spirituelle. Par ailleurs l'appartenance communautaire ne se réduit pas aux « services rendus à la communauté ». Ceci dit, pour vivre, la communauté doit s'organiser et prendre en charge toutes les tâches nécessaires à son bon fonctionnement.

3.1 Être à l'écoute, orienter et transmettre

3.1.1 Le Prêtre

En tant que pasteur nommé et envoyé par l'évêque, le prêtre ne vient pas prendre le pouvoir mais le service. La communauté accueille le prêtre qui lui est donné pour un temps et l'initie au chemin qu'elle a parcouru avant qu'il n'arrive et qu'elle désire poursuivre avec lui. Le prêtre ne vient pas « commander » ; il vient « présider » (= « être assis devant »). La présidence exprime de façon sacramentelle un « vis-à-vis », un « face à face », mieux une « Altérité » qui rappelle en permanence à la communauté qu'elle ne s'appartient pas et qu'elle se reçoit d'un Autre : le Christ. La présidence du prêtre s'exerce avec « autorité » (du latin « augere » qui veut dire : augmenter, faire grandir) en enseignant, en sanctifiant et en gouvernant. Le prêtre aura le souci de vivre avec l'EAP un partage et un travail dans une confiance réciproque.

3.1.2 L'Equipe d'animation Pastorale (EAP)

Depuis 2007, un pas de plus a été fait dans « la prise en charge commune » de la mission de l'Eglise. Des baptisés sont appelés à se constituer en équipe pour partager avec le prêtre la responsabilité de la communauté. L'EAP devient un signe visible que l'Eglise repose à la fois sur le sacrement du Baptême et sur le sacrement de l'ordre, sur le baptisé et sur le prêtre. S'il n'y a pas d'Eglise sans prêtre, pasteur de la communauté, il n'y a pas non plus d'Eglise sans baptisés responsables de leur propre communauté. Appelés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, l'EAP est en lien avec les autres communautés du doyenné et avec le diocèse. Elle met en œuvre le Projet Pastoral ainsi que les orientations diocésaines. Elle veille au bon fonctionnement des différents services. Elle accompagne les équipes et les invite à relire leur engagement, à se former, à se renouveler et les met en relation les uns avec les autres. Elle est soucieuse d'un vrai partage des baptisés entre eux, dans le respect, l'humilité et la franchise, qu'ils participent ou non à l'Eucharistie dominicale. Elle sera donc, avec les différents services, particulièrement attentive aux nouveaux arrivants, à ceux qui font une demande à la paroisse. Les différents services s'efforceront d'informer l'EAP de leurs réunions et de ce qu'ils vivent. **Si des difficultés émergent, elle est à l'écoute des personnes pour tenter d'apaiser les relations, et peut recevoir telle ou telle personne.**

3.1.3 L'Assemblée Paroissiale

Tous les membres de la communauté y sont conviés. Ils y représentent leur propre personne et leurs convictions, mais aussi les différents services de la paroisse. Elle est convoquée deux ou trois fois par an. Elle est une instance de propositions susceptibles d'améliorer la vie de la paroisse. On y débat des questions proposées par l'EAP à sa réflexion permettant de prendre ensuite les décisions qui conviennent. Elle est aussi le lieu où les différents services peuvent échanger et partager sur ce qui est réalisé et vécu. Elle ouvre

également aux questions de l'Eglise diocésaine et universelle et peut se saisir de sujets de société.

Elle s'assure de la bonne mise en œuvre du Projet Pastoral.

3.2 Initiatives d'ouverture et d'attention aux autres

3.2.1 Le Service Evangélique des Malades (SEM)

Il porte le souci de ceux qui souffrent et que la maladie ou la vieillesse immobilisent, en les visitant, en leur portant la communion, en leur communiquant l'homélie du dimanche etc...grâce à ce service, les personnes restent en lien avec la communauté qui doit toujours se soucier du plus faible. Des équipes sont constituées avec un responsable, pour répondre aux sollicitations des maisons de retraite dans la paroisse. Elles proposent et organisent la célébration des sacrements (eucharistie, sacrement des malades...)

3.2.2 Le service Communication

Ce service a été mis en place en 2017 et est composé de trois personnes. Il est en lien avec le site internet du diocèse et assure le service de l'information dans la paroisse (horaires des messes, événements particuliers etc...)

3.2.3 Le service Solidarité

Des personnes de la paroisse sont engagées dans des associations en fonction de leur charisme propre et des nécessités qu'elles perçoivent. Des liens sont ainsi entretenus avec les services et mouvements diocésains de la solidarité ou des associations caritatives : Secours Catholique, CCFD, Emmaüs, Banque alimentaire, épicerie sociale, etc... Ces personnes vivent là un réel service de la Charité. Il revient à chaque paroissien de signaler à ces différents services les personnes en difficultés. L'EAP a la charge d'identifier les représentants de ces associations au sein de la communauté paroissiale.

3.2.4 Des moments conviviaux

Développer une meilleure connaissance entre les paroissiens lors du repas communautaire de février, apéro-barbecue lors de la journée de rentrée paroissiale, autres occasions, sortie communautaire détente visite...

3.2.5 Accueil-secrétariat

Pour des raisons fonctionnelles, il est localisé à la Maison paroissiale de Ruelle (centralisation des appels, du courrier et des Actes et Registres paroissiaux). Ses heures d'ouvertures et de permanence sont connues et affichées. En début d'année, chaque service lui donne la liste de ses membres actifs (avec coordonnées). Un notaire paroissial y est chargé de la rédaction et du suivi des actes officiels de l'Eglise.

3.3 Gérer, entretenir et améliorer

3.3.1 Le Conseil économique

La paroisse dispose de son propre budget géré par le conseil économique composé au moins de trois personnes dont un ou plusieurs membres de l'EAP avec le curé. Il gère l'immobilier de la paroisse en coordination avec les services immobiliers du diocèse. Il s'entoure de toute personne compétente pour telle ou telle réalisation. Il prend en charge toutes les questions d'ordre matériel en sachant que les finances sont au service de la pastorale :

- Le budget financier de la paroisse
- L'entretien et le ménage des locaux
- La mise en œuvre des travaux nécessaires
- **Le souci** de la collecte du Denier de l'Eglise, **notamment avec 2 « référents Denier »**
- Le nécessaire pour le culte
- Les comptes sont à communiquer tous les ans aux paroissiens

Les investissements lourds doivent être validés par le diocèse. Les travaux de mise en sécurité relèvent du diocèse en tant que propriétaire.

3.3.2 Le service d'embellissement et d'accueil des églises

- Compositions florales.
- **Cahier d'accueil (prières, textes spirituels...), tracts d'informations paroissiales et diocésaines**
- Signes particuliers pour les temps forts (l'Avent, le Carême, Noël, Pâques, Pentecôte)
- Prévoir des équipes pour le ménage ou **des intervenants nécessaires**
- **Les liens avec les municipalités propriétaires des églises et les associations sollicitant ces lieux de cultes sont à soigner pour une bonne marche commune (travaux, concerts, etc).**

3.3.3. L'Association Chrétienne des Riffauds et la chapelle

L'association possède et gère la chapelle des Riffauds. Celle-ci permet à des chrétiens de s'y retrouver, d'y prier et d'y célébrer les sacrements. Elle fait pleinement partie de la paroisse et bénéficie de son attention (les quêtes des messes leur reviennent).

3.3.4. Les biens immobiliers

Propriétés du diocèse, ils sont confiés à l'administration de la paroisse. En janvier 2025, ils se composent d'un centre paroissial au 24 rue du Souvenir à l'Isle d'Espagnac et d'une maison louée à l'Association Père Le Bideau, ainsi que d'une maison en partie pour l'accueil paroissial à Ruelle, place de l'église, et en partie louée par le diocèse à un particulier.

NB : Ce projet pastoral, proposé par l'EAP, amendé par l'ensemble des personnes présentes à l'assemblée paroissiale, puis synthétisé par l'EAP sera notre « référence » pour que vive notre communauté dans l'unité, avec le souci de l'évangélisation de chacun de ses membres et de tous ceux qui se présentent à elle. (Procédure du printemps 2019, renouvelée début 2025)